

Le PLU : un petit cours toujours utile...

Vaux-le-Pénil est une ville attractive, et fortement demandée. De ce fait, les promoteurs achètent à des prix élevés des terrains pour y construire des programmes immobiliers. Le dernier en date, un programme de 60 logements en centre-ville, fait couler beaucoup d'encre et une fois de plus nous expose à des critiques virulentes, non fondées et alimentées de fausses nouvelles. Précisons d'abord que ces transactions parfaitement légales se font entre des acteurs privés.

Alors que peut faire la Mairie ?

1. Ne pas accorder le permis de construire ? Si ce dernier est conforme au PLU, tout refus exposerait la Ville au risque d'une plainte et des dommages et intérêts importants.
2. Modifier le PLU ? Une promesse de campagne. Nous y travaillons depuis notre élection. Depuis le mois de janvier, les services et les élus proposent des modifications susceptibles de limiter l'urbanisation. Nous devons respecter des procédures strictes et la durée d'instruction est d'au moins un an. Le nouveau PLU sera effectif en 2022.
3. Préempter ? Les coûts des terrains sont exorbitants et l'obligation d'y adosser un projet concret rendrait toute acquisition prohibitive.

Nos marges de manœuvre sont donc limitées mais nous accompagnons les projets de sorte qu'ils s'adaptent au mieux à l'environnement.

Maîtriser le PLU n'est pas chose aisée. Nous nous félicitons donc de voir l'inscription du groupe d'opposition « Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie », à notre programme de formations sur ce sujet, leur permettant de combler certaines éventuelles lacunes. Nous pourrions alors en débattre prochainement.

Henri de Meyrignac et l'équipe majoritaire
"Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble".

Revivre

Le 19 mai dernier des millions de Français ont eu le sentiment d'enfin revivre. Certes sous contrainte encore, mais avec l'agréable et légère impression d'avancer concrètement sur le chemin qui mène vers le retour à la normale.

A Vaux-le-Pénil, la réouverture des terrasses des restaurants, les premiers films au cinéma de la Ferme des Jeux fermé depuis de trop longs mois, les avis publiés sur les réseaux sociaux pour informer les parents de la reprise des activités sportives et associatives qui ont tant manqué à leurs enfants ont été autant de moments savourés à leur juste valeur.

Nous avons hâte de pouvoir à nouveau vous rencontrer, échanger de vive voix, et non plus par ordinateur ou smartphone interposé, sur les sujets qui vous intéressent et, pour certains, vous préoccupent à Vaux-le-Pénil. Nous avons hâte de partager avec vous les rendez-vous festifs et associatifs qui animeront à nouveau notre commune, nous l'espérons, dans les prochains mois. Nous avons hâte de revoir enfin le public assister aux conseils municipaux et participer ainsi à la vie démocratique de notre ville.

Bien entendu la crise sanitaire n'est pas terminée. Il convient de rester prudent, de continuer à respecter les gestes barrière et les mesures de distanciation physique en vigueur, de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres.

Notre responsabilité individuelle est engagée pour que le collectif reprenne tout son sens. Faisons ensemble en sorte qu'il n'y ait pas de retour en arrière.

N. BEAULNES-SERENI, J-M. JUDITH,
P. ESPRIT, L. VANSLEMBROUCK, A. MICHEL,
S. VALENTE et D. GAVARD "Vaux-le-Pénil
notre ville, notre vie !"
vlp2020.nv@gmail.com / 06 36 18 05 52
vlpnv.wordpress.com

Urbanisation du centre-ville: La ville doit garder la main

Lors du conseil municipal du 6 mai nous avons voté contre la délibération présentée par M. le maire et son groupe prévoyant la vente d'un terrain communal rue des Ormessons. **Le choix de céder cette parcelle, acquise par les équipes municipales précédentes pour garder la maîtrise de l'aménagement du centre-ville, au promoteur Kaufmam and Broad est une décision précipitée.** Elle risque de défigurer le centre de Vaux-le-Pénil tout en compliquant la circulation et le stationnement pour les utilisateurs de nos services municipaux (crèche, bibliothèque, ludothèque). C'est 62 logements (du T2 au T4) qui devraient être bâtis sur cette parcelle si elle est vendue. Nous avons conscience du besoin de logement (notamment HLM) et de la nécessité écologique de préserver nos terres agricoles qui sont une véritable richesse, mais ce projet immobilier en plein centre-ville nous paraît inapproprié. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement commun dans notre programme du second tour de revoir le Plan local d'urbanisme pour freiner l'urbanisation de notre commune. La ville pouvait aussi faire jouer son droit de préemption sur la vente des terrains privés et, avec les habitants et les commerçants, imaginer d'autres solutions plus respectueuses de notre environnement et de notre patrimoine commun. **M. le maire n'avait-il pas, dans notre campagne du second tour, promis de « placer le citoyen au cœur de la prise de décision locale » ?**

J.GUERIN, D.AMIOT, A.BOULET,
A.BOUTET, I.CAKIR
pour "Vaux-le-Pénil notre bien commun".
+ d'infos : vauxlepenil-notrebiencommun.fr

L'eau est à nous, pas aux multinationales

Depuis le 1/1/20, la Communauté Melun Val De Seine se substitue à notre commune pour la gestion de l'eau avec un contrat signé jusqu'en 2025. Mais après ?

Soit la gestion continuera à être confiée à un opérateur privé sous la forme d'une délégation de service public avec pour but principal la rémunération des actionnaires. Cela continuera à se faire au détriment de l'usager. A Vaux-le-Pénil, gestion privée : 4,58 euros le m³ ; à Paris, régie municipale : 3,63 euros le m³ !

Soit la gestion se fera sous la forme d'une régie publique comme dans des villes de taille et de sensibilité politique différente : Paris, Lons-le-Saunier, Nice, Grenoble.... Là, les usagers, les associations d'usagers et environnementales siègent au conseil d'administration. Rien aux actionnaires et l'argent économisé sert à mieux entretenir le patrimoine. Un réseau bien entretenu, c'est moins de pertes et c'est mieux pour la planète! Cela permet aussi d'avoir des tarifs plus justes et de prendre des décisions audacieuses comme rendre les premiers litres gratuits puisqu'ils répondent à un usage vital. Les tranches suivantes sont alors plus élevées (prix majoré pour remplir sa piscine !).

Régie publique ou non, nous devons œuvrer pour la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et De Gestion de l'Eau), outil de planification qui vise à une gestion équilibrée et durable de l'eau. Notre secteur en est dépourvu et c'est bien dommage.

Patricia Rouchon, Viviane Janet,
Jean-Louis Masson
"Vaux-le-Pénil humain,
citoyen et solidaire",
groupe soutenu par le PCF.